

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 26/09/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110916-55608-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 septembre 2011

PROGRAMME 2011 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE BUC ET DE VIROFLAY

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MARIE TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, et notamment son article 173 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 relative au Schéma de Déplacement des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Général du 18 juin 2010 approuvant les nouvelles orientations de la politique départementale des circulations douces, notamment le schéma départemental des véloroutes et voies vertes et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions concernant les circulations douces ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Viroflay en date du 12 février 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Buc en date du 23 mai 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - DECIDE l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du programme 2011 d'aide aux projets locaux des circulations douces :

Collectivité	Opération	Coût total de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale (HT en €)
Viroflay	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	21 700	20 000	30%	6 000
Buc	Programme d'aménagements cyclables Non inscrit au SDVVV	396 392,50	124 000	30%	37 200
TOTAL					43 200

II - PRECISE QUE la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le chapitre 204 article 20414, exercices 2011 et suivants.